



Procès Verbal

SEANCE DU 02 MAI 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de SAINT-SATURNIN le 2 mai 2023 à 18h30 sur la convocation qui lui a été adressée le 27 avril 2023 par Madame Catherine BRIE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Martine PERREIN

ORDRE DU JOUR:

	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023
	<u>Affaires Générales :</u>
DELIB2023/24	Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
DELIB2023/25	Cession des voiries et espaces communs du lotissement « Les Grandes Vignes »
	<u>Affaires liées aux finances :</u>
DELIB2023/26	Approbation de la convention d'intervention d'animateurs au titre de l'Accueil de Jeunes de la commune entre la MJC Serge Gainsbourg et la commune de Saint-Saturnin
DELIB2023/27	Approbation de la convention tripartite de participation aux coûts de structure des activités Enfance Jeunesse de FLEAC pour l'année 2023
DELIB2023/28	Approbation du contrat de maintenance pour la destruction des nuisibles et la désinsectisation du groupe scolaire
DELIB2023/29	Approbation du contrat de maintenance pour les cloches de l'église
DELIB2023/30	Demande de subvention : Equipement de vidéoprojection pour le groupe scolaire
DELIB2023/31	Demande de subvention auprès du Département de la Charente au titre du Soutien à l'Initiative Locale : Réparation du mur du pré de l'école
	Informations diverses

Le secrétaire de séance
Martine PERREIN

La Maire
Catherine BRIE

Présents : Mme BRIE, Mme PERREIN, M. BOURQUARD, Mme DECOURT, M. VIGNAUD, M. MARTRON, M. PRIOLLAUD, Mme BOUTINON

Pouvoir : M. ROY à M. VIGNAUD, M. VERGNON à Mme PERREIN, M. FORILLERE à Mme DECOURT

Absent-Excusé : M. GAUCHE, Mme HEUTTE, M. BRANDY, Mme GUICHARD

Secrétaire de séance : Mme PERREIN

ORDRE DU JOUR

Mme BRIE ouvre la séance à 18h45.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Mme la Maire demande s'il y a des observations puis soumet au vote de l'assemblée.

Le PV de la séance du 11 avril 2023 est adopté **à l'unanimité**.

2023/DEL024 – Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Mme la Maire rappelle aux membres de l'assemblée que depuis plusieurs années la commune de SAINT-SATURNIN met en place des sentiers de randonnée qui empruntent certains chemins ruraux (CR) de la commune, comme indiqué sur la carte ci-jointe.

Afin de garantir leur pérennité et leur ouverture au public, Mme la Maire propose que ces chemins soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées en référence à la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983.

Cette loi dispose notamment que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité. De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal, qui doit avoir proposé au Conseil Départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Elle précise qu'il s'agit d'inscrire des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées :

- Chemin Rural dit « des Seigneurs » entre la rue du Puits de la Fontaine et la rue de l'église
- Chemin rural non dénommé entre le Chemin Rural dit « des Seigneurs » et l'impasse de la Vendée

Mme la Maire propose de donner un nom à ce second chemin rural.

Vote : Unanimité

2023/DEL025 – Cession des voiries et espaces communs du lotissement « Les Grandes Vignes »

Mme la Maire rappelle que les parcelles du lotissement des Grandes Vignes trouvent de plus en plus d'acquéreurs qui vont nécessiter un entretien des espaces communs, s'agissant de la voirie, des espaces verts et des réseaux.

A ce titre la SPL GAMA va céder à la commune, par acte notarié, les parcelles concernées au prix de 1 euro.

Il convient, par conséquent, que le conseil approuve la rétrocession de ces parcelles.

Mme la Maire précise que cette rétrocession est prévue dans le contrat de concession.

Elle ajoute qu'elle va solliciter le notaire de la commune, Maître Proust, afin de régler cette vente et l'acte associé.

Elle précise également que 18 parcelles sont déjà vendues ou en cours de vente sur les 37 (dont 4 dédiées aux logements sociaux). La concession étant signée avec la SPL GAMA jusqu'en 2027.
M. Vignaud s'inquiète des arbres plantés sur le lotissement et qui sont déjà morts.
Mme la Maire précise qu'un état des lieux sera effectué lors de cette rétrocession.

Vote : **Unanimité**

2023/DEL026 – Approbation de la convention d'intervention d'animateurs au titre de l'Accueil de Jeunes de la commune entre la MJC Serge Gainsbourg et la commune de Saint-Saturnin

Mme la Maire propose de reporter cette délibération à une nouvelle séance faute d'éléments suffisants.

Vote : **Report de la délibération à une prochaine séance**

2023/DEL027 – Approbation de la convention tripartite de participation aux coûts de structure des activités Enfance Jeunesse de FLEAC pour l'année 2023

Mme la Maire propose de reporter cette délibération à une nouvelle séance faute d'éléments suffisants.

Vote : **Report de la délibération à une prochaine séance**

2023/DEL028 – Approbation du contrat de maintenance pour la destruction des nuisibles et la désinsectisation du groupe scolaire

Mme la Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat de dératisation avec la société SAPIAN pour la cantine scolaire qui arrive à échéance le 28 juillet 2023.

La municipalité a donc sollicité d'autres devis pour lesquels le laboratoire SUBLIMM a fait une proposition de destruction des nuisibles et de désinsectisation pour un montant total annuel de 1.070,09€ TTC :

- Pour les insectes volants : 458,09€ TTC
Entretien, suivi sanitaire des DEIV installés par le laboratoire et changement des plaques Glu à chaque passage, remplacement 1 fois par an des tubes actiniques anti-éclats.
Garantie de chaque appareil de 5 ans.
- Pour les rongeurs : 612,00€ TTC
Détection par examen visuel ou mise en œuvre des dispositifs pour révéler la présence de nuisibles et des lieux de nidifications ; mise en place de stations d'appâtage placebo pour la détection des rongeurs.
Traitement par régulation des colonies en place ; mise en œuvre de stations d'appâtage sécurisées et fixées avec appâts rodenticides non dispersibles.

Mme la Maire rappelle l'obligation posée par le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), encadré par les normes HACCP, d'avoir ce type de contrat de maintenance en cantine scolaire.

Vote : **Unanimité**

2023/DEL029 – Approbation du contrat de maintenance pour les cloches de l'église

Mme la Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les cloches de l'église tombent régulièrement en panne et ne font l'objet d'aucun contrat de maintenance qui permettrait de vérifier régulièrement leur bon fonctionnement.

Dans ce cadre, l'entreprise Michel PILON et Fils a fait une proposition pour l'entretien et l'installation :

- D'un tableau de commande manuel
- D'une horloge d'angélus
- D'une groupe de Volée

- D'un appareil de tintement

L'entreprise Michel PILON et Fils propose un contrat d'une durée de 4 ans, d'un montant de 180€ HT par an.

Vote : Unanimité

2023/DEL030 – Demande de subvention : Équipement de vidéo projection pour le groupe scolaire

Mme la Maire informe l'assemblée de la demande du directeur de l'école relative à l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour sa salle de classe, dès la rentrée scolaire de septembre prochain.

Dans ce cadre, elle rappelle que la commune peut solliciter une aide auprès du Département de la Charente et propose le plan de financement suivant :

Organisme de financement	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant de subvention escomptée
Département de la Charente	2.875,35€ HT	20%	575,07€ HT
Reste à charge de la commune		80%	2.300,28€ HT
TOTAL	2.875,35€ HT	100%	2.875,35€ HT

Mme Perrein précise que le Directeur a également sollicité un tableau blanc mais pas interactif.

Vote : Unanimité

2023/DEL031 – Demande de subvention : Reconstruction du mur d'enceinte de la cour de l'école

Mme la Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la reconstruction du mur du pré de l'école. Le coût s'élève à 11.615,00 euros HT.

Afin de pouvoir financer la reconstruction de ce mur, Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour demander une subvention au Département de la Charente au titre du soutien à l'initiative locale (SIL) ainsi qu'auprès de Grand Angoulême au titre du Fonds de concours Solidarité, selon le plan de financement suivant :

Organisme de financement	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant de subvention escomptée
Département (SIL)	11.615,00€ HT	20%	2.323,00€ HT
Grand Angoulême (Fonds de concours Solidarité)	11.615,00€ HT	40%	4.646,00€ HT
Autofinancement	11.615,00€ HT	40%	4.646,00€ HT
TOTAL FINANCEMENT	11.615,00€ HT	100%	11.615,00€ HT

Vote : Unanimité

Fin de Séance : 19h20